

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028**

Mises à jour mars 2025
(Version avec Annexe, à compléter)

SAINT BARTH CATA CUP 2025
F18

19 au 23 novembre 2025
BAIE DE SAINT JEAN à SAINT BARTHELEMY
Autorité Organisatrice : ST BARTH MULTIHULLS
Conjointement avec le Centre Nautique de St Barthélemy
Grade : 3

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs.

Les compétitions de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la FFVoile, obtenu avant la publication de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra ?
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon description de la procédure donnée en **annexe**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est donné en **annexe**

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie (donné en **annexe**) par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé donnée en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes (donnée en **annexe** si temps différent) après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port/la rive. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins d'une durée donnée en **en annexe** après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : données en **annexe**
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est à l'heure indiquée en **annexe**
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont donnés en **annexe**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont donnés **annexe**.
- 9.3 Parcours longue distance :
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

- 10.1 La description des marques est donnée en **annexe**
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et à l'extrémité bâbord donné en **annexe**
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes (donné en **annexe** si durée différente) après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).
- 14. L'ARRIVEE**
La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (si autre système il est précisé en annexe).
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
15.1 Pour des classes données en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
15.2.1 Pour des classes données en **annexe**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
16.1 Les temps sont donnés en **annexe** :
16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps donné en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2) (si autre système il est donné en **annexe**)
16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'emplacement donné en **annexe**.
17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'emplacement donné en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 18. CLASSEMENT**
18.1 **nombre** courses doivent être validées pour valider la compétition.
18.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
(a) le total des scores de ses courses.
(b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
(c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à l'heure indiquée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 19. REGLES DE SECURITE**
19.1 **[DP] [NP]** Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place selon les modalités données en **annexe**.
19.2 **[DP] [NP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
19.3 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 *[DP]* Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* L'identification des bateaux accompagnateurs est précisée en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux / port. (précisé en **annexe**)

26. PRIX

Des prix seront distribués comme précisé en **annexe**

Arbitres désignés : précisé en annexe

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028
Mises à jour mars 2025

SAINT BARTH CATA CUP 2025

F18

19 au 23 novembre 2025

BAIE DE SAINT JEAN à SAINT BARTHELEMY

Autorité Organisatrice : ST BARTH MULTIHULLS

Conjointement avec le Centre Nautique de St Barthélemy

Grade : 3

Version 4 du 10/11/2025

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure suivante : Les modifications seront affichées sur un tableau d'affichage placé à l'arrière du bateau comité. Les concurrents seront informés par l'envoi du pavillon L sur le bateau comité.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur la plage de grand Saint Jean.
Un groupe WhatsApp Organisation- Concurrents non officiel pourra être créé pour faciliter la diffusion de l'information. L'absence d'information ou le défaut de réception sur ce groupe ne pourra être recevable comme motif de demande d'instruction.

<https://chat.whatsapp.com/L1WII3lphRSF8cR5WTMcuQ?mode=wwt>

Le tableau officiel du jury est situé à l'adresse suivante :

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Régate> Internationale St Barth Cata Cup 2025

- 3.2 Le PC course est situé à **la plage de grand Saint Jean (terrain Émeraude, coté NAO BEACH).**

Contact PC Terre Emilie Aubin

Téléphone numéro 0690 59 34 55

Mail : info@stbarthcatacup.com

- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 68.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 *[DP] [NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.
- 4.2 *[DP] [NP]* Les concurrents portant sur leur bateau ou voile un ancien partenaire de l'événement et si ce partenaire n'est pas leur partenaire privé, doivent obligatoirement enlever cette publicité.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à **la plage de grand Saint Jean (terrain Émeraude, coté NAO BEACH).**
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Confirmation d'inscription :

Dates : du dimanche 16 au mardi 18 novembre 2025

Date	Objet	Classe(s)
Dimanche 16 nov.	10h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, photos des équipages, salle de la capitainerie, quai du Général de Gaulle à Gustavia	F 18
Lundi 17 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, photos des équipages, salle de la capitainerie, quai du Général de Gaulle à Gustavia	F 18
Mardi 18 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, photos des équipages, salle de la capitainerie, quai du Général de Gaulle à Gustavia	F 18
Mercredi 19 nov.	Navigation libre en baie de Saint Jean 18h30 Cocktail de bienvenue - Briefing des concurrents	F 18
Jeudi 20 nov.	9h 30, heure du 1 ^{er} signal d'avertissement. 19h30 Cocktail d'ouverture, présentation des équipages Soirée Partenaires	F 18
Vendredi 21 nov.	9h 30, heure du 1 ^{er} signal d'avertissement. 19h30 Soirée Partenaires	F 18
Samedi 24 nov.	9h 30, heure du 1 ^{er} signal d'avertissement. 19h30 Soirée Partenaires	F 18
Dimanche 23 nov.	9h 30, heure du 1 ^{er} signal d'avertissement. 19h30 Lecture du Palmarès de la ST BARTH CATA CUP Soirée Partenaires	F 18

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu aussitôt que possible après les briefings de la journée (Minimum 30 minutes). Le président du comité de course précisera l'heure envisagée à la fin du Briefing.

NP/DP Chaque matin un briefing est organisé. La présence d'au moins un membre de chaque équipage est obligatoire. L'horaire du briefing sera annoncé chaque soir avant 20h.

Le briefing du 23 novembre est prévu à 09h00.

Pour tous les jours de régate, Il n'y aura pas de signal d'avertissement avant 09h 30.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est Le pavillon de classe F 18.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits par écrit au PC terre à chaque briefing.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera si besoin, le numéro du parcours à effectuer. Le numéro sera affiché sur un tableau d'affichage placé à l'arrière du bateau comité de course.

9.3 **La zone de mise à l'eau plage de grand St Jean est entre le NAO Beach et l'Eden Rock.**

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bouée gonflable orange	Bouée gonflable jaune. Les ilets et les bouées de réserve.	Bouée gonflable rouge	Bouée gonflable orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones interdites sont : le chenal d'exclusion dans la prolongation de la piste de l'aéroport dans la baie de St Jean ainsi que la passe bâbord en regardant la mer.

Sorties et entrées obligatoires pour la plage de grand Saint Jean par la passe de l'Eden Rock.

[SP]Pour toute infraction à l'IC 11, un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course. Pénalités sans instruction s'appliquera à la course la plus proche (modification de la règle 63.1 des RCV). (Schéma en annexe)

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 68. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour la classe F18, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les bateaux ne finissant pas dans les 40 minutes après l'arrivée du premier bateau ayant effectué le parcours et fini, ou au plus tard à l'heure légale du coucher du soleil, sont classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5

16.2 Pour la course « **Tour de l'île** »

Les bateaux ne finissant pas dans les 60 minutes après l'arrivée du premier bateau ayant effectué le parcours et fini, ou au plus tard à l'heure légale du coucher du soleil, sont classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour la classe F18, le temps limite de réclamation est de **40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, à l'envoi de l'aperçu sur A.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé plage de grand Saint Jean, et la salle du jury au St Barth Yacht Club à la plage de Public (le dernier jour).
- 17.3 Des avis seront affichés au tableau officiel du jury situé à l'adresse suivante :
<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Régate> Internationale St Barth Cata Cup 2025
au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.
Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la plage de grand Saint Jean.
Le dernier jour de course, les instructions auront lieu dans la salle du jury au St Barth Yacht Club à la plage de Public le dernier jour).
Les instructions commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 - Si de 1 à 3 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- Si 4 courses et plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 - Le résultat de la course qui porte la mention « tour de l'île » ne pourra pas être retiré. Le comité de course apporte la mention « tour de l'île » à une seule course durant l'épreuve, à condition que les caractéristiques suivantes du parcours aient été remplies :
- Le circuit réalisé comporte une ligne d'arrivée située dans la même zone que la ligne de départ.
 - Et le parcours est constitué d'un contournement de l'île dans le sens horaire.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]*, Un émargement (sortie et retour) sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : Au départ, il est ouvert au moins 1 heure avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et au retour il est clos 1 heure après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait envoyé un aperçu sur A.
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 *[SP]* Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après la fin de la procédure d'émargement :
- Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 2 points à l'ensemble des courses courues du jour.
- 19.4 Le canal VHF utilisé en course est le 68.
- 19.5 Communication, numéro CROSSAG : Canal 16 ; le téléphone : 05 96 70 92 92 ou le 196 (portable ou fixe).

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et à l'avis de course (Articles 6 de l'avis de course).
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons CNSB (pavillon bleu logo CNSB blanc).

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritits peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent respecter les zones de parcage sur **la plage de grand Saint Jean (terrain Émeraude, coté NAO BEACH)**, délimitées par des rubalises blanches & rouges.

[DP] [NP] Un emplacement sera réservé à chaque bateau, la liste des emplacements sera affichée au tableau Officiel et sur groupe WhatsApp Organisation.

26. PRIX

Des prix seront distribués chaque jour :

- Le vainqueur du prix du jour.
- Le premier équipage mixte du prix du jour.
- Le premier bateau de la caraïbe du prix du jour.

Un Prix Spécial pour le vainqueur du Tour de l'île.

Classements généraux :

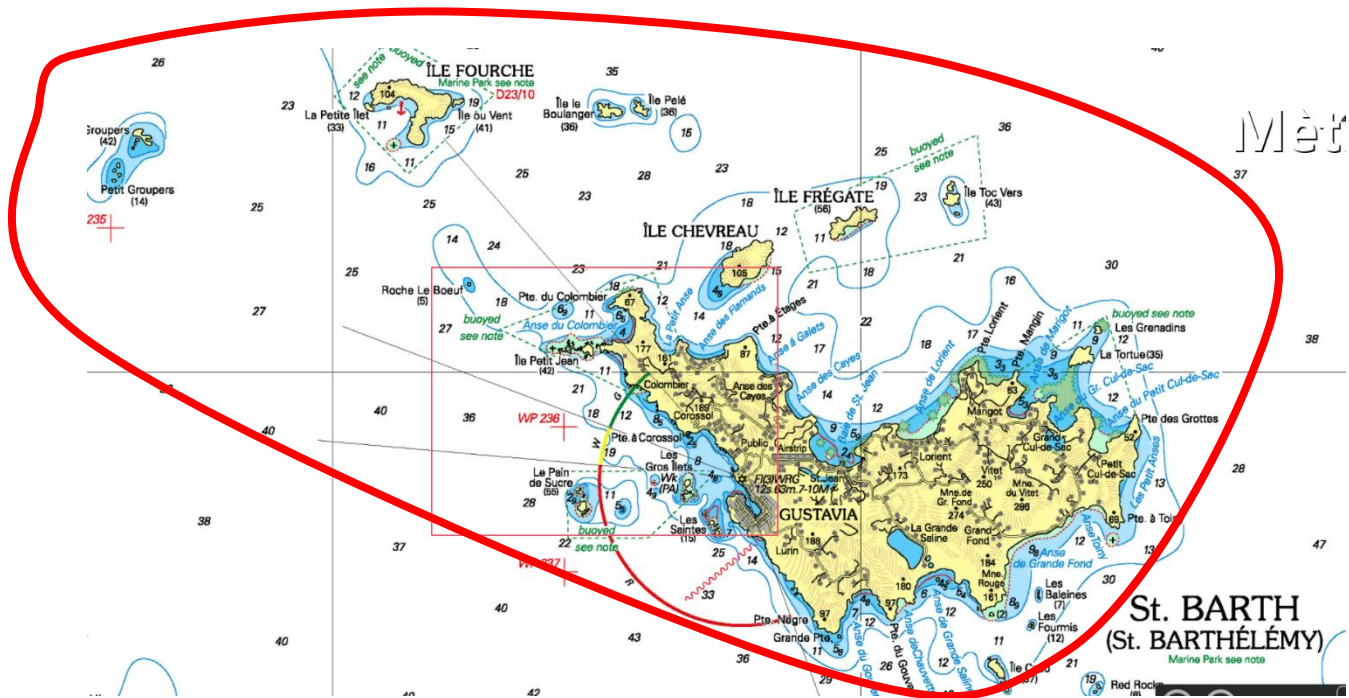
- . Les trois premiers bateaux classement général
- . Le premier équipage mixte au classement général
- . Le premier bateau de la caraïbe au classement général.

Arbitres désignés :

NOMS PRENOMS	RÔLES	QUALIFICATIONS
Honoré LAVALY	Président du Comité de Course	Comité Course National (FFV)
Pascal GREMION	Président du Jury	Jury National (FFV)
Christophe LHINARES	Président du comité Technique	Jaugeur National de la classe

:

ANNEXE ZONES DE COURSE





**Jury Décision : QR de
connexion au tableau
officiel du jury**

**Jury Décision QR for
connection to the official
Jury table**